



Attestation d'assurance

Nous soussignés, ALBINGIA, Société d'Assurance, 109-111, rue Victor Hugo – 92532 Levallois Perret Cedex, certifions que le *Preneur d'assurance* ci-dessous :

■ **Association LES AMIS DU PARC NATIONAL DES PYRENEES** CITÉE DES PYRÉNÉES 29 B RUE BERLIOZ
64000 PAU

est titulaire auprès de notre Société, d'un contrat d'assurance INDIVIDUELLE ACCIDENT n° **IA0505954** ayant pris effet le 01/09/2005.

Sont assurés l'ensemble des adhérents participant aux activités des Amis du Parc National des Pyrénées, régulièrement inscrits et à jour de leurs cotisations.

Dans la limite de 25 300 Euros par assurés et de 253 000 par évènement.

Les garanties souscrites sont les suivantes :

- Décès accidentel ;
- Invalidité Permanente Totale suite à accident ;
- Frais médicaux suite à accident ;
- Rapatriement suite à accident.

Les garanties ci-dessus s'entendent sous réserve des exclusions et limites au contrat.

La présente attestation est valable pour la période du 01/09/2026 au 31/08/2027 inclus, sous réserve :

- du règlement de la (ou des) cotisation(s) correspondante(s)
- des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Elle est établie pour valoir ce que de droit et ne saurait engager en aucun cas Albingia au-delà des termes et limites du contrat auquel elle se réfère.

Cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Fait à BORDEAUX, le 01/09/2026.